

## Santé au travail La CFE-CGC entendue

La CFE-CGC se réjouit que la création "d'un relevé des expositions professionnelles" du travailleur ait été retenue par la Commission des Affaires économiques du Sénat dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La CFE-CGC demandait depuis longtemps la mise en place d'un « curriculum laboris » afin d'améliorer les conditions de travail du salarié et leur suivi. Elle a eu l'occasion de rappeler sa proposition dans le cadre de sa participation aux commissions de suivi du Grenelle de l'environnement.

S'intéresser à la réduction, puis l'interdiction de substances dangereuses pour la nature et l'environnement s'avère indispensable. Mais replacer les risques pour la santé des travailleurs au contact de ces substances au centre des réflexions était bien l'objectif visé. La défense de l'environnement est une nécessité ; celle de la santé des femmes et des hommes au travail est une priorité !

Un premier pas indispensable est donc franchi. Il faudra petit à petit généraliser la démarche à tous les travailleurs. La CFE-CGC se considère partie prenante de ces avancées et restera attentive à leur poursuite.